



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

## **DECISION N° DC.24.039**

### **Portant sur un contrat de pose et dépose de voiles d'ombrage dans les écoles**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

#### **DECIDE**

**Article 1er** : Un contrat est passé avec la société ATELIERS LORIN, 788 rue Saint Fiacre, 45370 MAREAU AUX PRÉS, concernant un contrat de pose et dépose de voiles d'ombrage pour les écoles Victor HUGO et du Moulin pour un montant annuel de 1 185,00 € HT, soit 1 422,00 € TTC.

Le contrat est conclu à compter du 15 mai 2024 pour une durée de trois ans renouvelable tacitement une fois un an soit 4 ans au maximum.

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

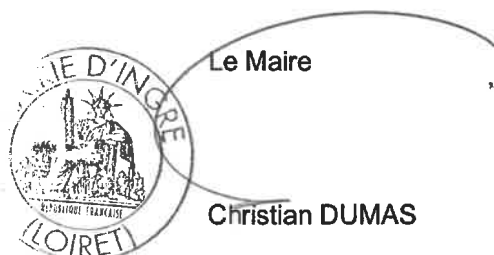
**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 16 mai 2024



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 16 mai 2024

Publié ou notifié-le : 16 mai 2024

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_039
Objet :	contrat de pose et dépose de voiles d'ombrage dans les écoles
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20240516-DC_24_039-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20240516-DC_24_039-AR-1-1_0.xml	text/xml	881 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.24.039 - décision contrat ATELIERS LORIN.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20240516-DC_24_039-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	213.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2024 à 15h52min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2024 à 15h52min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2024 à 15h52min08s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	16 mai 2024 à 15h52min15s	Reçu par le MI le 2024-05-16